

NEWSLETTER

NUMERO 32 – JANVIER 2023



W • E • B • I • N • A • I • R • E

LE MOT DU PRESIDENT



JACKY TERREAU

L'année commence sur une très bonne dynamique au niveau des licences avec une hausse constante des enregistrements dans nos clubs de Bourgogne-Franche-Comté (26 307 licenciés +5,80% de variation N vs N-1 à date).

Concernant la ligue, les projets à l'étude en 2022 devraient se concrétiser dans les mois à venir, avec en priorité la réhabilitation de certains équipements sur nos différents centres de ligue.

Les applications fédérales évoluent également suite aux remontées faites par les clubs au fil de la saison par l'intermédiaire des échanges avec les dirigeants, comités, ligue et les conseillers en développement.

À ce titre, l'équipe régionale du développement (ERD) vous propose des webinaires (dont les thèmes sont présentés dans ce numéro) avec des intervenants au plus proche de la réalité du terrain comme les dirigeants de clubs, enseignants D.E. et conseillers sportifs territoriaux notamment.

Je vous présente une nouvelle fois mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vœux de santé, bonheur, réussite dans vos entreprises et engagements, à partager avec vos proches.

Nouveau compte
Rejoignez-nous !
[@ligue_tennis_bfc](https://www.instagram.com/ligue_tennis_bfc)



SOMMAIRE

Le mot du Président	p. 1
L'actualité	p. 2-3
Le Padel	p. 4
Les webinaires.....	p. 4
ADOC / Ten'Up.....	p. 5
Accompagnement des nouveaux Présidents	p. 6
Contrôle d'honorabilité.....	p. 6

Championnat par équipes de Beach Tennis

Changement de date.
Ce championnat se déroulera
du 25 au 26 mars 2023 à Appoigny.



<https://INSCRIRE UNE EQUIPE>

Formations de la Cour au Court - les dates se multiplient

Les prochaines formations sont prévues les :

- 1^{er} février par le Comité de Saône-et-Loire
- 22 février par le Comité du Territoire de Belfort,
- 8 mars par le Comité du Doubs.

Pour les clubs de tennis qui souhaiteraient se rapprocher d'une école ayant participé à une formation, vous pouvez contacter Maëlle HIBON (maelle.hibon@fft.fr).

Championnat régional par équipes 11/12 ans

Chez les filles, l'équipe du TC Chalon remporte le championnat régional 2/1 face à l'équipe de TC Saint Marcel.

Chez les garçons, victoire du TC Saint Vallier par WO sur l'ASCAP.

Les clubs de BFC engagés dans les divisions nationales des interclubs !

Vingt et une équipes défendront leurs couleurs et représenteront celles de la Bourgogne-Franche-Comté à l'occasion des championnats interclubs seniors.

Chez les dames, l'ASCAP Montbéliard, le TC Beaucourt, le FC Gueugnon et l'ALC Longvic évolueront en National 1. Tandis que Beaune TC, Besançon TC et le TC Agglomération de Vesoul figureront en National 3.

Chez les messieurs quatorze équipes seront engagées dans une des divisions de National : L'ASCAP Montbéliard 1 est l'unique représentant burgo-comtois en N1. L'ASM Belfort et le FC Gueugnon joueront en N2. L'ASCAP Montbéliard 2, l'AT Monetau et Dijon ASPTT seront les trois équipes de la Ligue en National 3. Enfin le championnat de National 4 verra huit équipes de la région BFC, le TC Audincourtois, le TC Dijonnais, le DUC, le TC Gray, le TC Sens, Nevers ASPTT, le TC Grandvillars et le TC Mâcon !

Les rencontres sont programmées le 30 avril, les 7 – 14 et 21 mai et le 4 juin. Rendez-vous dans vos clubs où dans vos clubs voisins pour soutenir les équipes engagées en National.

Païement en ligne - HELLO ASSO remplace PAYBOX

Le païement en ligne via ADOC change de prestataire en 2023.

Nous vous présentons le calendrier prévisionnel qui sera mis en œuvre par la FFT.


- **Mise en production de la solution Hello Asso prévue fin avril 23 :**
 - Les clubs qui le souhaitent pourront dès la mise en production utiliser Hello Asso
 - Les clubs utilisateurs de Paybox pourront toujours utiliser le service jusqu' à la fin d'année civile 2023
 - Les autres ne pourront plus activer Paybox sur ADOC (à partir de fin avril 23). Le seul prestataire proposé sera Hello Asso
- **La solution Paybox ne fonctionnera plus à partir du 1^{er} janvier 2024**
- **Nécessité pour les clubs (et les comités et les ligues) de résilier leur contrat avant le 30 septembre 2023**
 - Un modèle de lettre de résiliation vous sera adressé dans les semaines à venir
 - Pour rappel, les 4 derniers mois d'abonnement seront financés par la FFT (soit 48 euros par club)
- **Point d'attention sur les clubs qui ouvrent ou ont ouvert récemment des contrats avec Paybox**
 - Ces clubs doivent comprendre que, passé l'année 23, Paybox ne fonctionnera plus avec les outils FFT
- **Un plan de communication et de déploiement important est prévu par la FFT**

Calendrier des formations continues

Thématiques	Dates	Lieu	Tarifs
Tennis à l'école	16/01/2023	Dijon	Gratuit
Formation Fédérale Padel	23 au 28/01/2023	Besançon	850 €
Préparation physique	02/02/2023	Dijon	Gratuit
Tennis Santé	20 au 23/04/2023	Besançon	500 €

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contactez Olivier DIEUDONNE (olivier.dieudonne@fft.fr) ou formationsbfc@fft.fr

A VENIR

- 11ème ENGIE OPEN DE MACON 40000 \$ du 20 au 26 février 
- Open de Grandvillars du 19 janvier au 12 février,
- L'ASPTT Dijon - féminin du 3 au 19 février,
- Le Tennis Club Dijonnais - masculin du 4 au 26 février
- Du 3 au 5 février l'ALC Longvic organise le TMC U12 Les Petits Mousquetaires
- Organisation de deux stages régionaux au Centre de Ligue à Dijon, durant le mois de février :
 - ◇ les 6 au 07 février de 10 h 45 à 16 h 30,
 - ◇ du 8 au 10 février de 10 h 45 à 12 h 15 à Dijon.



- **Les Webinaires destinés aux clubs, à leurs dirigeants et leurs enseignants :**

Afin de poursuivre son travail de proximité avec les clubs, l'Equipe Régionale de Développement de la Ligue BFC a mis en place un programme de Webinaires avec 6 rendez-vous reprenant les problématiques courantes des clubs.

Des intervenants experts dans chaque domaine vous feront part de leurs expériences, dans le but de partager leurs savoir-faire et les bonnes pratiques utiles au développement des clubs.

Plus d'info dans l'article suivant.



Padel : Le guide de la compétition 2023 est arrivé !

Découvrez les principales modifications

Comme au début de chaque année civile, la FFT dévoile le nouveau « Guide de la Compétition Padel ». En effet, au Padel, la saison est calquée sur le cycle des années civiles.

Voici les principales modifications :

1. Première modification, les championnats jeunes interligues se concentrent uniquement sur les U14 avec des équipes constituées de 3 paires : 2 garçons + 1 fille. Les U18 initialement inclus dans ces championnats jeunes interligues auront cette année un fonctionnement identique à celui des seniors (championnat régional qualificatif au championnat de France).
2. Création de la catégorie P1500. Il y aura quatre P1500 par an organisés sur tout le territoire français
3. Introduction de formats avec point décisif (obligatoire pour compétitions jeunes).
4. Pour l'année sportive 2024 (soit à compter du 1er septembre 2023), les droits d'homologation des tournois de Padel seront réévalués en fonction des différentes catégories :
 - ◇ Gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes.
 - ◇ Gratuits pour les championnats par paires ou par équipes.
 - ◇ 20 € pour un Tournoi Interne (limité à P 250).
 - ◇ 30 € pour un P 25.
 - ◇ 40 € pour un P 100.
 - ◇ 50 € pour un P 250.
 - ◇ 60 € pour un P 500, P 1000, P 1500 ou P 2000.
Attention, une homologation pouvant comporter différentes épreuves, la taxe ne s'appliquera qu'une seule fois, à la catégorie la plus élevée.
5. Pas de minima d'équipes pour épreuves départementales ou régionales (département : p250 / régional senior : p1000/ régional U18 & + 45ans : p500)
6. 15 résultats pris en compte (au lieu de 10) sur 12 mois glissants
7. Barème de points selon nombre d'équipes engagées
8. Interclubs : pour les licenciés Padel obligation de jouer dans le club ou la personne a sa licence. Pour les multi-raquettes choix libre du club.

Retrouvez l'intégralité du guide de la compétition via le lien suivant : [Le Guide de la Compétition Padel 2023](#)

Webinaires 2023, un temps d'échange avec les dirigeants et les enseignants

Pour cette nouvelle année, la Ligue met en place un calendrier de webinaires à destination des dirigeants et des enseignants.

Différentes thématiques seront évoquées, avec des intervenants experts dans leur domaine.

Ces webinaires permettront surtout d'échanger et de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Pour cette première édition, 6 sujets seront abordés :

- Le tennis santé (22 février)
- Mise à jour sur ADOC (1^{er} mars)
- Le développement du Padel (7 mars)
- Les bonnes pratiques des clubs (22 mars)
- Un atelier juridique (5 avril)
- Le tennis loisir chez les jeunes (27 avril)

L'inscription se fait via google form : [S'INSCRIRE](#)

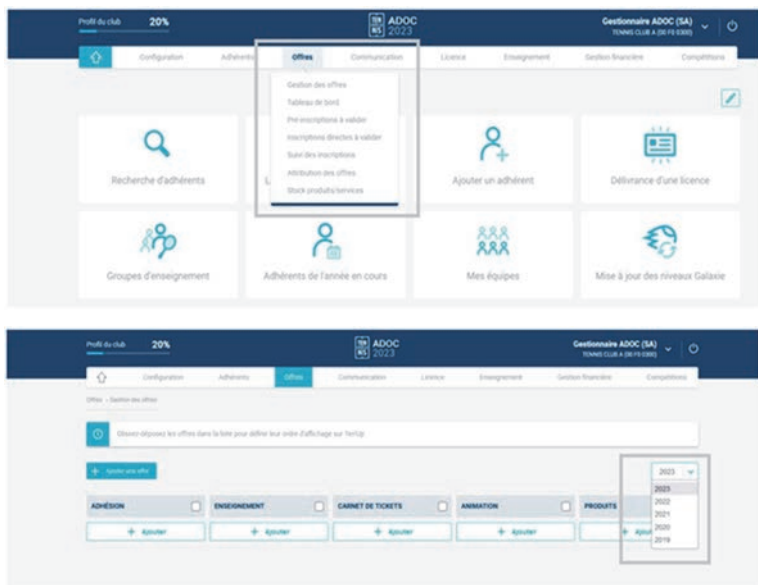
Pour toute question complémentaire, veuillez contacter la Ligue (ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr).



2023 Calendrier webinaires	
Un temps d'échange avec les dirigeants et les enseignants pour répondre aux besoins des clubs	
22/02 Mardi 18h30	Construire un projet Tennis Santé dans son club Séverine ZHÉRAU (Entraîneuse Tennis Santé) - Marjolaine THOUILLIET (Réseau Padel Sport Santé) - Valérie HENRI (CES Ligue)
01/03 Mardi 19h	ADOC : mise à jour des offres clubs Valérie HENRI - Pierre VAUTHIER - Samuel HOUDEAU (CES Ligue)
07/03 Mardi 19h	Développement du padel dans les clubs Laurent AZHAR (Président de la Commission Padel) - Pierre VAUTHIER (CES Ligue)
22/03 Mardi 19h	Bonnes pratiques dans les clubs : placement en ligne, animation et vie de club, Cosmos... Equipe Régionale de Développement Réseau des clubs
05/04 Mardi 18h30	Atelier juridique et assuranciel pour les clubs Marie-Françoise et Yann DESSERT (Juristes FFT) - Pierre VAUTHIER (CES Ligue)
27/04 Jeudi 13h	Le tennis loisir chez les jeunes Valérie HENRI (CES Ligue) - Samuel HOUDEAU (CES Ligue)

Inscription via Google form 03.80.68.24.00 1h par webinaire

ADOC/Ten'Up : nouveautés liées aux offres des clubs et à l'inscription en ligne



Le module de formules et produits d'ADOC a été développé en 2010 pour permettre aux clubs de configurer leurs cotisations, cours, stages... et de gérer les inscriptions en ligne de leurs adhérents.

Au lancement de Ten'Up en 2019, ce module a connu une première évolution pour que les clubs puissent aussi enregistrer les inscriptions du grand public.

Depuis, les clubs ont été nombreux à nous faire part de leurs besoins et à nous proposer des améliorations, directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers en développement.

La FFT a pris en compte ces retours du terrain et refondu ADOC et Ten'Up pour fluidifier ces fonctionnalités essentielles au développement des clubs et de la pratique.

La livraison de ces nouveautés est effective depuis le 22 décembre sur ADOC et Ten'Up (site et application mobile).

Vous retrouverez ci-joint un guide détaillant les nouveautés.

[2 tutoriels vidéo sont également accessibles ici : tutoriels vidéo ADOC.](#)

D'autres vidéos sont en cours de réalisation et seront ajoutées prochainement.

Informations pratiques

Une attention particulière a été portée à ce que les clubs ne perdent aucune donnée et que la transition s'opère de la manière la plus transparente possible :

- Toutes les offres préexistantes (formules et produits) seront reprises au nouveau format. Les clubs n'auront pas à les recréer ;
- Les tarifs (adhérents et/ou grand public) et modalités de souscription (pré-inscription, paiement en ligne...) seront également récupérés ;
- La notion de « créneaux de formule » n'existe plus. Elle est remplacée par une gestion centralisée de « plannings », plus rapides à créer et à mettre à jour. Les créneaux de formules existants seront repris sous forme de plannings et resteront rattachés aux offres pour assurer la continuité de la réservation en ligne.

IMPORTANT : Le parcours d'inscription de Ten'Up intègre à présent la prise de licence. Cette grande nouveauté permet aux utilisateurs de Ten'Up de choisir leur offre, leur licence et de charger leur certificat médical (ou questionnaire de santé) en un seul parcours.

Les avantages sont multiples :

- Faciliter le travail du club qui n'aura plus qu'à confirmer l'attribution des licences via une interface dédiée ;
- Simplifier la tarification. Le club fixe le montant de son offre à sa discrétion. Le montant exact de la licence étant ensuite calculé, fonction du type de licence et de l'âge de l'utilisateur, et ajouté au panier ;
- Détecter les utilisateurs déjà licenciés pour ne leur faire payer que le prix correspondant à l'offre ;
- Proposer aux utilisateurs un parcours complet qui réduit le temps d'attente avant l'obtention de leur licence.

Pour opérer cette transition, les clubs qui intégraient le prix de la licence à leurs tarifs devront à présent le déduire pour éviter que la licence soit comptabilisée en double.

Les nouveaux Présidents de club : comment vous accompagner dès votre prise de fonction

Diriger un club de tennis ne se fait pas en un claquement de doigts. La Ligue de Tennis a pour but d'aider les dirigeants, les bénévoles et les enseignants dans leurs différentes missions. Les principaux objectifs sont de pérenniser les activités, de créer de nouvelles dynamiques associatives tout en optimisant les ressources.

Certains constats sont sans équivoque : difficulté à recruter et à fidéliser des adhérents, une complexité juridique et assurantielle, des contraintes de la professionnalisation du sport, une accessibilité complexe aux infrastructures... Petit à petit, certains dirigeants peuvent s'essouffler à la tâche sans savoir sur qui s'appuyer pour y faire face. L'Equipe Régionale de Développement (ERD) a pour vocation d'accompagner les dirigeants afin de renforcer leur engagement associatif et favoriser le développement de leur club.

L'ERD a mis en place un accompagnement sur-mesure à plusieurs échelles :

- Le Programme d'Accompagnement des Clubs (PAC) : sur volontariat des clubs, les dirigeants s'inscrivent à ce programme afin d'avoir un diagnostic complet de leur structure et d'être suivi à court, moyen et long terme en fonction de leurs projets ;
- Le Programme d'Accompagnement de l'Enseignant : sur volontariat des enseignants, un suivi personnalisé afin de réfléchir ensemble à une pédagogie adaptée ;
- Les nouveaux dirigeants des clubs : l'ERD se rend disponible et sollicite l'ensemble des Présidents des clubs lors de leur prise de fonction. Une visite de club, accompagnée d'un rapport de l'état des lieux, sont effectués. Le but est de leur proposer d'intégrer le PAC en fonction de leurs projets.

Ce dernier point a été particulièrement apprécié par de nombreux Présidents de clubs, notamment Bernard MINIER et Christophe RAMILLON (Co-Présidents) du club de LA THALIETTE (Saône-et-Loire) :

« Comme nous venions juste de réaliser la fusion des deux clubs, c'était une opportunité pour nous de faire connaître le nouveau club à la Ligue et de lui exposer nos projets et nos interrogations. Nous attendions à la fois des conseils et une aide sur nos projets de développement.

Nous sommes très satisfaits des échanges constructifs que nous avons eus avec la Ligue. Elle nous a écouté, et apporté des idées. Elle a partagé avec nous une synthèse de notre entretien qui pourra nous être très utile pour la suite. Nous souhaitons garder le contact avec la Ligue pour faire le point régulièrement sur l'avancement de nos projets ».

ADOC - contrôle d'honorabilité

Le contrôle d'honorabilité est une obligation légale prévue par le Code du sport qui vise à contrôler que les personnes exerçant des fonctions réglementées (éducateurs sportifs bénévoles, arbitres, juges-arbitres, dirigeants et certains permanents) n'ont pas fait l'objet de condamnation pénale pour des infractions graves en matière de violences notamment sexuelles.

Lors de votre connexion sur ADOC, une pop-in s'ouvre vous informant du nombre de personnes en fonction devant faire l'objet d'une régularisation.



Pour toute mise à jour aux fonctions de Président(e), Secrétaire et Trésorier(ère), ces éléments sont indispensables.

SITE INTERNET DE LA LIGUE BFC



SITE DES COMPETITIONS DE LA LIGUE BFC

SUIVEZ-NOUS

